



OPÉRATION « OUI ÇA ME DIT ! » 2016 RÈGLEMENT DU JEU

Article 1 :

Le GIE GRAND MAINE – Rue du Grand Launay 49 000 ANGERS organise, du samedi 12 mars au samedi 31 décembre 2016, une opération à l'année tous les samedis après-midi avec obligation d'achat nommée les « Oui ça me dit ! ».

Ce jeu fait profiter d'une offre, ouverte à toute personne physique majeure ou mineure (sous l'autorité parentale), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices (le personnel du GIE GRAND MAINE et des boutiques du centre commercial GRAND MAINE, la Direction de chaque centre commercial, Maître TESSIER, huissier de justice, 11 rue Louis Gain, 49 000 ANGERS, ainsi que des membres de leur famille).

Article 2 :

Le présent règlement sera affiché au Kiosque Accueil Information du centre commercial GRAND MAINE et est déposé chez Maître TESSIER, 11 rue Louis Gain 49 000 ANGERS, Huissiers de Justice. Il sera également consultable sur le site internet du centre commercial GRAND MAINE : www.grandmaine.com

Il sera adressé gratuitement (remboursement du timbre au tarif en vigueur sur simple demande) à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Opération « OUI ÇA ME DIT », GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49 000 ANGERS, accompagnée d'un RIB.

Article 3 :

Il s'agit d'un jeu avec obligation d'achat mis en place tous les samedis après-midi de 15h à 19h à partir du 12 mars et jusqu'au 31 décembre 2016. Pour participer, il suffit de jouer à un jeu sur tablette proposé par une hôtesse dans la galerie Grand Maine chaque samedi de 15h à 19h. L'application jeu déterminera les gagnants au hasard après avoir complété un bulletin d'inscription. L'offre est limitée à une participation par personne par jour (2 pour les porteurs de la Carte Avantages), sur présentation des tickets de caisse originaux et d'une carte d'identité et dans la limite des 100€ remboursés par personne. Le client peut cumuler plusieurs tickets de caisse d'achats effectués au sein de plusieurs enseignes du centre commercial Grand Maine, sur la même et unique journée.

À gagner :

400€ de chèques-cadeaux offerts en tout en remboursement chaque samedi, soit au maximum 4 gagnants de 100€ par samedi, étant précisé que le jeu s'arrête lorsque 400€ de chèques-cadeaux ont été attribués chaque samedi.

Le jeu est présenté aux clients de Grand Maine sous la forme suivante :

« TENTER DE GAGNER MON SHOPPING DU SAMEDI APRES-MIDI ? OUI, ÇA ME DIT !

A partir du 12 mars, tous les samedis après-midi de 15h à 19h, le shopping que vous faites à Grand Maine peut-être gratuit !

Comment ? C'est très simple :

- 1• Les samedis après-midi, quand vous réalisez vos achats dans une ou plusieurs boutiques du centre, conservez vos tickets de caisse.*
- 2• À tout moment de 15h à 19h, notre hôtesse pourra vous proposer de jouer à un jeu sur tablette pour tenter de gagner le montant total de vos achats de l'après-midi (sur présentation de vos justificatifs).*
- 3• Si vous gagnez, vos achats vous sont remboursés intégralement en chèques-cadeaux (dans la limite de 100€ d'achats maximum remboursés, montant arrondi à 5€ au-dessus).*

Un exemple pour bien comprendre :

Un samedi après-midi à Grand Maine, vous réalisez 20€ d'achats chez Etam et 37€ d'achats chez L'Escarcelle, soit au total 57€ d'achats. Notre hôtesse vous propose de tenter de gagner votre shopping en

participant à un jeu. Vous jouez et vous gagnez ! Les commerçants de Grand Maine vous offrent alors 60€ en chèques-cadeaux, valables dans toutes les boutiques de la galerie. »

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple des clauses des règlements, dont l'utilisation de l'image du participant à des fins commerciales (communication, publicité...).

Article 4 :

L'offre ne pourra faire l'objet d'aucune modification, et les chèques-cadeaux remis ne pourront être ni échangés, ni remboursés.

Le jeu cessera de lui-même le samedi 31 décembre à 19h. Les demandes qui arriveront après 19h ne pourront être honorées et ne pourront faire l'objet d'aucun dédommagement de quelque nature que ce soit (remboursement, remise...).

Article 5 :

L'offre sera communiquée sur les supports de communication suivants :

- En radio, sur NRJ et Chérie FM
- En affichage 120x176 et 320x240 du 09 au 15/03
- En affichage flancs de bus du 10 au 16/03
- 10 000 flyers distribués dans le centre-ville d'Angers les 9, 12 et 19 mars par 2 hôtesses via 2 segway habillés de manière à communiquer également l'offre.
- 10 000 flyers distribués dans le centre commercial Grand Maine.
- 73 000 flyers distribués en boîtes aux lettres à Angers et ses villes alentours.
- Par des PLV et affiches dans le centre commercial GRAND MAINE
- Sur le site internet : www.grandmaine.com, et sur la page facebook du centre : <https://www.facebook.com/CentreCommercial.GrandMaine/>
- Par un e-mailing et un sms envoyés sur la base de données du centre commercial GRAND MAINE.

Article 6 :

La participation à cette offre implique l'acceptation pure et simple des clauses du présent règlement.

Article 7 :

Le GIE GRAND MAINE se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'opération en cas de force majeure. Dans ce cas, l'interruption sera annoncée par voie d'affichage au sein du centre commercial.

Ces changements n'entraîneront aucun droit à dédommagement (remboursement, remise...) de quelque nature que ce soit.

Article 8 :

Toute contestation ou réclamation relative à cette offre devra être formulée par écrit et adressée à : Opération « OUI ÇA ME DIT ! », GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49 000 ANGERS

Le GIE GRAND MAINE tranchera le litige en dernier ressort. Les contestations ou réclamations ne pourront être retenues au-delà d'un délai d'un mois à partir de la clôture du jeu.